

Impôt sur le revenu

Quant aux réclamations limitées pour l'aide apportée à des personnes à charge non résidentes, permettez-moi de vous donner un exemple de l'injustice qui intervient. Supposons que le père d'un contribuable décide de déménager aux États-Unis et qu'il n'ait pas suffisamment d'argent pour vivre; si son fils décide de l'aider, il n'a pas le droit de déduire le montant de cette aide de son impôt alors qu'il pourrait le faire si son père vivait au Canada. Je ne comprends pas pourquoi on permet une déduction si le père ou la mère vivent au Canada, mais pas s'ils visent aux États-Unis? Est-ce juste? Pas du tout!

Ce bill prévoit au moins une bonne chose, c'est le transfert au conjoint de fonds versés à un Régime enregistré d'épargne-retraite dans le cas de la rupture du mariage; c'est un bon geste de la part du gouvernement.

Il est possible de se rendre compte très facilement de l'importance globale de nos politiques fiscales lorsqu'on songe ne serait-ce que pour un instant que l'impôt permet à tous les niveaux de gouvernement de s'approprier plus de 45 p. 100 de notre produit national brut. Au lieu d'essayer de s'attaquer au problème en se penchant sur ces 45 p. 100 et en essayant de voir ce que nous pouvons faire pour remédier à la situation, le gouvernement a décidé d'adopter l'attitude inverse en augmentant les recettes pour faire face aux dépenses. Nous ne vivons pas selon nos moyens et nous augmenterons plutôt les recettes fiscales en majorant l'impôt que doivent payer les Canadiens.

Le gouvernement actuel a utilisé le régime fiscal pour inciter les contribuables à réaliser certains investissements. Un peu plus tard, il a reproché à ces investisseurs de ne pas payer leur part juste d'impôt. Au fil des ans, le gouvernement canadien a introduit des encouragements fiscaux afin de pousser les Canadiens à investir dans les immeubles résidentiels à logements multiples, l'industrie cinématographique canadienne et la prospection gazière et pétrolière. Il l'a fait supposément afin de donner des logements aux gens, de développer notre industrie cinématographique et d'assurer la sécurité des approvisionnements en pétrole, mais c'est faux car, en fait, ces Canadiens qui ont investi dans ces entreprises commerciales se voient maintenant dire que c'est injuste et qu'ils profitent du système.

Le ministre des Finances a dit du régime fiscal qu'il était injuste et il a affirmé que les personnes bien informées ou les riches paient très souvent moins que leur juste part. L'évangile selon le gouvernement fédéral se résume à cela: les encouragements fiscaux sont introduits, et lorsque les Canadiens les utilisent, ils deviennent des échappatoires fiscales pour les personnes bien informées ou riches.

Je veux demander au gouvernement fédéral qui, selon lui, allait investir dans les immeubles résidentiels à logements multiples, dans la prospection gazière et pétrolière et dans l'industrie cinématographique canadienne? A-t-il pensé un seul instant que les personnes en chômage allaient le faire? Ces encouragements avaient pourtant bien un but. Je crois que la conclusion qui s'impose, et je trouve cela plutôt alarmant, c'est que le gouvernement fédéral pense maintenant que le revenu brut de tous les Canadiens revient en premier lieu au gouvernement qui, par générosité, nous permet d'en garder une partie. Je pense que nous devrions nous demander si une attitude de ce genre a sa place dans une société libre et démocratique.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député du Yukon (M. Nielsen), pour un rappel au Règlement.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je ne devrais pas interrompre mon collègue et je m'en excuse auprès de lui, mais on m'a laissé entendre qu'au cours de son intervention ce soir, à laquelle je n'assistais pas, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a fait savoir à la Chambre qu'il avait l'intention d'invoquer l'article 75C) pour le bill C-85 sur Canagrex.

Normalement, monsieur le Président, nous devrions donc débattre ce projet de loi pendant deux heures avant les initiatives ministérielles. Je tiens à vous faire savoir que nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont le ministre a procédé en en donnant préavis ce soir, et c'est pourquoi nous comptons soulever la question de Règlement demain avant que nous passions à l'ordre du jour. Nous présenterons notre cause à la présidence et nous nous attendons à ce qu'elle rende sa décision immédiatement après. Le problème est de savoir s'il est régulier que le ministre donne ce préavis ce soir dans le cadre d'un débat sur une mesure fiscale.

En gros, le problème, c'est que si un tel procédé est acceptable, le gouvernement pourrait fort bien pendant un débat sur la validité de la peine de mort, invoquer l'article 75C à propos du projet de loi sur Canagrex.

Ce que nous voulons montrer demain, c'est que cette procédure est irrégulière. Je tenais à prendre la parole pour vous prévenir afin que vous ayez le restant de la soirée et la matinée de demain pour étudier la question. A nos yeux, cette procédure est tout à fait irrégulière. J'ose espérer que la présidence prendra nos arguments en considération demain et saura reconnaître que cette procédure est anti-réglementaire et qu'en conséquence, nous passerons demain à l'étude du bill C-139 comme prévu.

M. Smith: Monsieur le Président, il est manifeste que le leader du parti conservateur (M. Nielsen) n'a pas lu l'article 75C. Lorsqu'il l'aura relu, il changera probablement d'avis, car la motion est tout à fait réglementaire. Quant à savoir si le moment était bien choisi pour en donner préavis, c'est à la présidence et non au député du Yukon d'en décider.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le secrétaire parlementaire, si ce n'est pour ce qu'il a dit à propos de l'article 75C. Depuis le début de la session, le gouvernement a invoqué 14 fois l'article 75C, ce qui constitue un record dans notre histoire. Cela m'a donné l'occasion de lire à de multiples reprises l'article en question.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Je donne la parole au député de Calgary-Sud (M. Thomson), tout en lui signalant que son temps de parole est écoulé et que par ailleurs, il est presque 10 heures.

Je lui cède la parole pour quelques instants.

• (2200)

M. Thomson: Monsieur le Président, je tiens à rappeler que le bill C-139 est la mesure législative la plus compliquée que nous ayons étudiée depuis le livre blanc sur l'impôt de M. Benson. Elle va porter un dur coup aux gagne-petit et à la classe moyenne qui ne va pas en profiter beaucoup, sinon pas du tout. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Elle va faire la joie de